STREGO AUDIT - Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 NANTES CEDEX 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

strego.nantes@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

VOLLEY BALL NANTES

Association
Siège social : 478 route de Saint-Joseph
44300 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

STREGO Audit SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - 49000 Angers - Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers.
SAS au capital de 915.213 euros - R.C.S. Angers 800 382 434

bakertilly STREGO

VOLLEY BALL NANTES

Association
Siège social : 478 route de Saint-Joseph
44300 NANTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019,

À l'Assemblée Générale de l'Association VOLLEY BALL NANTES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VOLLEY BALL NANTES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association VOLLEY BALL NANTES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié la comptabilisation des subventions et des autres sources de financement. Nous nous sommes aussi assurés de la correcte évaluation des créances qui y sont rattachées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 10 octobre 2019,

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT

Christine BLANLOEIL

Bilan Actif

		30/06/2019			30/06/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 000	656	1 344	
	Autres immobilisations corporelles	16 277	11 462	4 815	2 665
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 681		2 681	1 501
	TOTAL (I)	20 958	12 117	8 840	4 166
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 716		4 716	4 301
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	67 500		67 500	29 520
	Autres créances	52 988		52 988	137 821
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	172 867		172 867	91 795
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 123		4 123	7 276
	TOTAL (II)	302 194		302 194	270 713
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	323 152	12 117	311 034	274 879
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			2 681	1 501
	(3) dont à plus d'un an				

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		30/06/2019	30/06/2018
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	65 341	50 868
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 001	14 473
	Total des fonds propres	66 342	65 341
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	66 342	65 341
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		3 144
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 748	28 759
	Dettes fiscales et sociales	141 416	109 344
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		12 741
	Produits constatés d'avance	62 529	55 550
	Total des dettes	244 692	209 538
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	311 034	274 879

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 001,18	14 472,82
(1) Dont à moins d'un an	244 692	209 538
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 144

ENGAGEMENTS DONNES

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat 1/2

		30/06/2019	30/06/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	594 049	697 531
	Dons	86 479	62 962
	Cotisations	36 940	34 755
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	435 130	373 318
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	90 159	97 432
	Autres produits		
	Total des produits de fonctionnement	**1 242 756**	**1 265 998**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises Variation de stock	(415)	(400)
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	586 460	595 302
	Impôts, taxes et versements assimilés	14 286	18 912
	Salaires et traitements	447 333	447 594
	Charges sociales	158 647	158 710
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 570	2 118
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	228	17
	Total des charges de fonctionnement	**1 210 109**	**1 222 255**
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	**32 647**	**43 743**

Compte de Résultat 2/2

		30/06/2019	30/06/2018
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT	32 647	43 743
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée		
	Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	96	19
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**96**	**19**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	96	19
	RESULTAT COURANT	32 743	43 763
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		990
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		**990**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	835	12 697
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Total des charges exceptionnelles	**835**	**12 697**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(835)	(11 707)
	PARTICIPATION DES SALAIRIES	30 907	17 583
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 242 852	1 267 008
	TOTAL DES CHARGES	1 241 851	1 252 535
	EXCEDENT ou DEFICIT	1 001	14 473

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	CHARGES
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Préambule

Le bilan de l'exercice présente un total de **311 034** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **1 242 852** euros et un total charges de **1 241 851** euros,dégageant ainsi un résultat de **1 001** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/07/2018** au **30/06/2019.**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **30/06/2019** ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général 2014 approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, l'arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques (à l'exception des immobilisations acquises avant le 31/12/1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation).

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Comptabilité de trésorerie : Les comptes sont tenus à partir des mouvements de trésorerie. La comptabilité ainsi obtenue est retraitée afin de rattacher les produits et les charges de l'exercice concerné, qu'ils soient encaissés ou non.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

DUREE AMORTISSEMENT

Matériel Tehnique : 3 ans
Matériel de transport : 3 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique : 2 à 3 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Engagement de retraite

Compte tenu du faible effectif du personnel, cette information n'est pas mentionnée car elle ne présente pas de caractère significatif.

Annexe libre

FAITS CARATERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable
(ex. : changement de méthode comptable, correction d'erreur)

Néant.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre
(ex. : changement de date de clôture, période d'exercice comparative différente, changement de comptes)

Néant.

Autres éléments significatifs
(ex. : premier exercice comptable, abandon de compte courant, restructuration juridique, procédures collectives (LJ/RJ/sauvegarde))

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les heures de bénévolat s'élèvent à 8 640 heures sur l'exercice. En retenant un taux horaire de 10,03 euros brut (SMIC), le coût du bénévolat représenterait un montant de 86 659,20 euros.

Annexe CICE

Le **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi** (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiare ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Au titre de l'exercice clos le " **30/06/2019** " :

- Le crédit d'impôt compétitivité comptabilisé s'élève à : **8 393** euros
- Le crédit d'impôt compétitivité de l'année civile imputé sur l'impôt société s'élève à : **17 634** euros

Utilisation du crédit impôt compétitivité précédemment imputé :

Le crédit d'impôt compétitivité n'a pas servi à financer la hausse de la part des bénéfices distribués ni à augmenter la rémunération des dirigeants.

Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, Il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			2 000			2 000
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	7 550		2 175		175	9 550
	Matériel de bureau, mobilier	3 663		3 064			6 727
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 213		7 239		175	18 277
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 501		1 180			2 681
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 501		1 180			2 681
	TOTAL	12 714		8 419		175	20 958

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		656		656
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	5 314	1 669		6 983
	Matériel de bureau, mobilier	3 233	1 245		4 478
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 548	3 570		12 117
	TOTAL	8 548	3 570		12 117

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Stocks et En-cours

	30/06/2019	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	4 716	4 301	415	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	4 716	4 301	415	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

Créances et Dettes

		30/06/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 681	2 681	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	67 500	67 500	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 509	4 509	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	17 634	17 634	
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 501	8 501	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	22 344	22 344	
	Charges constatées d'avances	4 123	4 123	
	TOTAL DES CREANCES	127 292	127 292	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		30/06/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	40 748	40 748		
	Personnel et comptes rattachés	80 045	80 045		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 707	30 707		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	26 623	26 623		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 041	4 041		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	62 529	62 529		
	TOTAL DES DETTES	244 692	244 692		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

Produits à recevoir

		30/06/2019
Total des Produits à recevoir		84 726
Autres créances clients		67 500
PARTENARIAT A RECEVOIR	67 500	
Autres créances		17 226
FOURN. AVOIRS NON PARVENUS	1 024	
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	16 202	

Charges à payer

		30/06/2019
Total des Charges à payer		100 801
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		39 149
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	39 149	
Dettes fiscales et sociales		61 653
DETTES S/PROV. CONGES PAYES	20 552	
DETTES S/INTERESSEMENT	30 907	
CHARGES SOC. A PAYER S/PROV CP	7 380	
ETAT - CHARGES A PAYER	2 813	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 123	4 123
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 123

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		62 529	62 529
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			62 529

Strego Audit
Commissaire aux comptes

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 30/06/2018	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 30/06/2019
Capital social					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	50 868	14 473			65 341
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	14 473	(14 473)		1 001	1 001
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	65 341			1 001	66 342

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 65 341

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 65 341

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 001

Strego Audit

Commissaire aux comptes

Produits et Charges exceptionnels

		30/06/2019
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		835
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		835
AMENDES, PENALITES P	750	
CHARGES EXCEPTIONNELLES P	85	
Résultat exceptionnel		(835)